

# Résolution sur le processus de paix en Espagne

2006/2637(RSP) - 25/10/2006 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté par 321 voix pour, 311 voix contre et 24 abstentions, une résolution sur le processus de paix en Espagne, déposée à la suite de déclarations du Conseil et de la Commission par les groupes PSE, ALDE, Verts/ALE et GUE/NGL.

Le Parlement fait sienne la déclaration du Conseil européen des 23 et 24 mars 2006, sous la présidence autrichienne, par laquelle le Conseil européen a accueilli avec satisfaction les rapports du président du gouvernement espagnol concernant le cessez-le-feu permanent annoncé par le groupe terroriste ETA. Il souscrit à la communication du 22 mars 2006 de M. Josep Borrell, Président du Parlement européen, dans laquelle il a annoncé qu'il s'agissait d'une bonne nouvelle pour la société espagnole et l'ensemble de l'Europe. Il demande au Conseil et à la Commission de prendre les mesures appropriées.

Le Parlement condamne la violence, car elle est inacceptable d'un point de vue moral et totalement incompatible avec la démocratie. Il soutient la lutte contre le terrorisme ainsi que l'initiative de paix entreprise au Pays basque par les institutions démocratiques espagnoles dans le cadre de leurs compétences exclusives.